# EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'An Deux Mil Vingt Quatre, vingt-trois février à 19 heures 15, le Conseil Municipal de cette Commune, convoqué en date du 16 février 2024, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle du Conseil Municipal à la Mairie de Fumel, sous la présidence de Monsieur Jean-Louis COSTES.

Présents: Monsieur Jean-Louis COSTES, Madame Marie-Lou TALET, Monsieur Jean-Pierre MOULY, Madame Josiane STARCK, Monsieur Francis ARANDA, Madame Maryse SICOT, Monsieur Michel MARSAND, Madame Sylvette LACOMBE, Monsieur Jérôme LARIVIERE, Madame Chantal BREL, Monsieur Gérard BEUVELOT, Monsieur Oscar FERREIRA, Madame Guylaine MATIAS, Madame Jocelyne COMBES, Madame Sylvie LESCOUZERES, Monsieur Amandio LINHAS, Madame Sandrine GÉRARD, Monsieur Grégory VALLIQUET, Monsieur Olivier SOTTORIVA.

### **ABSENTS EXCUSÉS:**

Monsieur Flavien BASILE a donné pouvoir à Marie-Lou TALET, Madame Ida HIDALGO a donné pouvoir à Jean-Louis COSTES, Madame Céline STREIFF a donné pouvoir à Olivier SOTTORIVA.

#### ABSENTS:

ville & vivre

Monsieur Max ALBASI, Madame Karine VILA, Monsieur Ahmed EDOUIDI, Monsieur Cédric MORÉNO, Monsieur Jean BAIAO.

Madame Chantal BREL a été nommée Secrétaire de séance

. Nombre de Conseillers en exercice : 27

Nombre de Conseillers absents : 8

. Nombre de Conseillers Présents : 19

Nombre de pouvoirs : 3

Suffrages Exprimés: 22

OBJET: ACQUISITION DE PARCELLES ET CLASSEMENT DANS LE DOMAINE PUBLIC DE LA COMMUNE - PARCELLES ZD 1579 ET ZD 1561, RUE DES ANCIENS COMBATTANTS.

\_\_\_\_\_

**Monsieur BEUVELOT,** indique que, dans le cadre des régularisations liées à l'usage de certaines parcelles, il est nécessaire d'acquérir deux parcelles situées rue des Anciens Combattants à Fumel, appartenant aux Consorts MORASSI.

Il précise que ces parcelles sont cadastrées ZD 1579 et ZD 1561, d'une superficie respective de 300 m² et 172 m². Ces deux parcelles ont été créées initialement en vue de procéder à l'élargissement de la voie communale et font aujourd'hui partie intégrante de l'emprise des trottoirs de la rue des Anciens Combattants.

### Délibération n°21DL2024

Séance du Conseil Municipal du **23 février 2024** 

Ce constat, déjà évoqué en 2005 par les notaires, a été acté dans un plan d'état des lieux réalisé par le cabinet de géomètre PANGEO CONSEIL en décembre 2023.

Il ajoute que les propriétaires ont fait part de leur prix de vente à l'euro symbolique des deux parcelles dans un courrier reçu le **5 février 2024**.

Il précise que ces parcelles seront classées dans le domaine public de la commune puisqu'affectées à l'usage du public de par sa nature (trottoirs).

Il invite l'assemblée à se prononcer sur l'acquisition amiable dont il donne le détail et pour laquelle le prix d'achat a été fixé à 10,00 € ;

# Après avoir entendu cet exposé, Le Conseil Municipal

- approuve l'acquisition des parcelles cadastrées sous le numéro 1579 de la section ZD, d'une superficie de 300 m² et sous le numéro 1561 de la section ZD, d'une superficie de 172 m², sises à Fumel, rue des Anciens Combattants;
- 2. précise que cette acquisition se fera au prix de 10,00 € symboliques ;
- 3. approuve le classement des parcelles ZD 1579 et ZD 1561 dans le domaine public de la commune, du fait de son affectation à l'usage du public (trottoirs);
- 4. autorise le Maire à signer l'acte notarié et à intervenir au nom de la commune ;
- 5. indique que les dépenses correspondantes seront inscrites au budget de la commune ;
- 6. constate que la présente délibération a été adoptée par 22 voix pour à l'unanimité.

Pour extrait certifié conforme Fumel, le **23 février 2024** 

Signé par :

n-Louis COSTES, Maire de Fumel

antal BREL

Chantal BREL, Secrétaire de Séance

« 47×

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui pourra faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter des formalités de publication et de transmission en Préfecture, d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Bordeaux (sur place ou par envoi postal à l'adresse suivante : 9 rue Tastet 33000 Bordeaux, ou par voie dématérialisée à l'adresse http://www.telerecours.fr/).